

TESSI

Société Anonyme au capital de 5.593.856 euros
Siège social : 177 cours de la Libération (38100) GRENOBLE

071 501 571 RCS GRENOBLE

DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

VICES A L'ARTICLE R. 225-83 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné(e)

Demeurant

Propriétaire de actions nominatives - au porteur ⁽¹⁾ - de la Société,

Demande que me soient adressés les documents et renseignements visés à l'article R 225-83 du Code de Commerce concernant l'Assemblée Générale Mixte de la Société qui aura lieu le 25 juin 2015 à 10 heures, au siège social.

En ma qualité de propriétaire d'actions nominatives ⁽²⁾, je demande également qu'une formule de pouvoir et les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce me soient adressés à l'occasion de chacune des Assemblées Générales d'Actionnaires ultérieures.

En qualité de propriétaire d'actions, toutes sous la forme au porteur ⁽³⁾, je déclare que ces actions sont inscrites à un compte tenu par, intermédiaire habilité, et que le certificat délivré par cet intermédiaire, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, a été déposé à CM-CIC Securities, c/o CM/CIC Titres 3, allée de l'Etoile (95014) CERGY PONTOISE, dépositaire désigné dans l'avis de de réunion et de convocation ⁽⁴⁾.

Fait à

Le

⁽¹⁾ – Rayer la mention inutile.

⁽²⁾ – L'actionnaire doit rayer cet alinéa s'il ne possède pas d'actions nominatives, ou s'il ne désire pas recevoir les documents et renseignements qui y sont visés à l'occasion de chaque assemblée ultérieure.

⁽³⁾ – Cet alinéa n'a pas à être rempli si l'actionnaire ne possède que des actions nominatives.

⁽⁴⁾ – article R. 225-85 et R. 225-88 du Code de Commerce.